



MINISTÈRE
DE LA CULTURE

MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS ET
DE LA SANTÉ

Communiqué de presse

Paris, le 21 juin 2018

Françoise Nyssen, ministre de la Culture et Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la santé, réaffirment l'importance d'une couverture sociale adaptée et de qualité pour les artistes auteurs

Les artistes auteurs (écrivains, scénaristes, photographes, compositeurs, chorégraphes, peintres, plasticiens...) bénéficient, depuis les années 60, d'une protection sociale dont les modalités ont été adaptées à leurs spécificités professionnelles.

Françoise Nyssen et Agnès Buzyn réaffirment l'importance que les artistes auteurs bénéficient d'une couverture sociale de qualité.

Les deux ministres ont dépêché en avril dernier une mission conjointe IGAC-IGAS.

Cette mission rendra dans quinze jours des préconisations concernant la compensation, dans un cadre pérenne, de la hausse de la CSG intervenue en début d'année, et qui fait l'objet en 2018 d'un dispositif transitoire prévu par décret du 15 mai 2018.

La mission se poursuivra jusqu'au mois d'octobre, dans le dialogue avec les représentants des auteurs, pour examiner les questions relatives au périmètre d'application du régime des artistes auteurs.

Ce jour par ailleurs, les directions des deux ministères ont reçu les organisations représentatives pour aborder, avec l'ACOSS (agence centrale des organismes de

sécurité sociale), le nouveau dispositif de recouvrement des cotisations qui sera mis en place à compter du 1er janvier 2019. Ce dispositif, issu de la loi de financement de la protection sociale pour 2018, a pour objet une amélioration des processus de recouvrement et la possibilité pour les artistes auteurs d'acquiescer effectivement des droits en contrepartie.

Les réformes à venir, qu'elles concernent l'ensemble de Français comme la réforme des retraites, ou plus spécifiquement les artistes auteurs, comme la gouvernance de la Maison des artistes et de l'AGESSA, continueront à donner lieu à concertation. Un calendrier et une méthode de concertation seront élaborés avec les artistes auteurs pour étudier toutes les questions dans le champ social et fiscal.

Les ministres appellent de leurs vœux une implication de toutes les parties prenantes, y compris les diffuseurs, dans ces réflexions, ainsi qu'une simplification et des outils permettant une meilleure information et un meilleur service aux auteurs concernant leur protection sociale.

Contacts

Ministère de la Culture
Délégation à l'information et à la communication
Service de presse : 01 40 15 83 31
service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr
@MinistereCC

Ministère des solidarités et de la santé
cabinet d'Angès Buzyn
sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr

01 40 56 60 60